

REGLEMENT FINANCIER 2023/2024

CONTRIBUTION SCOLAIRE ANNUELLE *

Contribution de base	535.50 €
Contribution volontaire	45 €/enfant ou 90 €/enfant ou montant libre
Forfait pédagogique (sorties scolaires, conférences, livres de poche...)	60 €
Réduction familles : 250 € à partir de 3 enfants (collège St Jean-Baptiste, lycée La Mennais, école St Aubin et école Ste Marie)	
*Hors fournitures revendues (cahiers d'exercices)	

RESTAURATION

Prix du repas (demi-pensionnaire)	5.50 €
Prix du repas exceptionnel	6,40 €

(Les absences self avec un certificat médical ou à l'initiative de l'établissement vous seront remboursées)

APEL (facultatif)

Cotisation APEL (annuelle)	<p>Cotisation familiale : 18,75 € (Est à régler en une seule fois dans l'établissement où est scolarisé mon plus jeune enfant)</p> <p>+ Cotisation locale : 6,25 €</p>
----------------------------	--

BOURSES ET AIDES

Le collège est habilité à recevoir les boursiers nationaux
Des aides financières exceptionnelles peuvent être allouées sous certaines conditions.

REGLEMENTS

Contributions et restauration feront l'objet d'une facture annuelle envoyée début octobre (sur Ecole Directe). Les règlements se feront sur 9 mois, d'octobre à juin, selon l'échéancier, par prélèvements bancaires, chèques ou espèces.